

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 2 février 2012

**Jérôme CAHUZAC**, Responsable du pôle budget, finances et fiscalité – Equipe de François Hollande

**Alain ROUSSET**, Responsable du pôle production, industrie, agriculture et pêche – Equipe de François Hollande

### **Les PME : un atout pour redresser la France**

Alors que se déroule le Salon des Entrepreneurs à Paris, François Hollande fait des PME une priorité car sans elles, le redressement du pays ne sera pas possible. Et cela pour plusieurs raisons :

Parce qu'elles sont trop nombreuses à ne pas pouvoir compter suffisamment sur leurs banques, François Hollande propose de créer un livret d'épargne industrie et une Banque publique d'investissement pour soutenir leurs projets pour innover, pour grandir ou exporter.

Parce que les démarches et formalités administratives entravent trop souvent leur développement, François Hollande propose la mise en place d'un interlocuteur unique.

Parce que trop d'opportunités leur sont encore fermées, François Hollande propose de faciliter leur accès au crédit impôt recherche et de garantir leur accès à la commande publique.

François Hollande présente donc une stratégie cohérente pour aider les PME à faire face aux défis qu'elles doivent relever, qui tranche avec l'absence de cap qui a caractérisé le quinquennat finissant. Ainsi, la suppression de la taxe professionnelle, qui devait initialement rééquilibrer la charge fiscale au profit de l'industrie, a bénéficié à tous les secteurs, qu'ils soient ou non exposés à la concurrence internationale. Le Président sortant a sacrifié la stratégie économique à la tactique politique.

Résultat : alors que cette suppression coûte chaque année aux Français près de 7 milliards d'euros, le Gouvernement reste incapable d'apporter la preuve de son effet sur la compétitivité de notre économie et sur la création d'emplois.

Pour redresser nos finances publiques et pour agir utilement pour notre économie, et d'abord pour les PME, François Hollande s'engage aussi à réformer les taux de l'impôt sur les sociétés : 35% pour les grandes entreprises, 30% pour les PME et ETI, 15% pour les TPE. Cette avancée se traduira par un gain supérieur à trois milliards d'euros pour toutes les entreprises qui ne sont pas assujetties au taux supérieur. De même, la modulation de la cotisation foncière des entreprises redonnera 2,5 milliards d'euros aux entreprises qui investissent dans notre pays. Les PME sont au cœur du redressement productif porté par François Hollande, qui allie volonté, vision et cohérence.